



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Janvier 2024,

Chers adhérents,

C'est une autre tradition du Nouvel An, certaines règles évoluent au 1er janvier 2024. Tour d'horizon non exhaustif de ce qui évolue.

➤ **Impôt : les tranches d'imposition**

Les seuils des différentes tranches d'imposition seront tous augmentés de 4,8 % en 2024. Ce barème est prévu dans le projet de loi de finances pour 2024.

- Jusqu'à 11 294 € : 0 % (10 777 € en 2023)
- De 11 295 € à 28 797 € : 11 % (de 10 778 € à 27 478 € en 2023)
- De 28 798 € à 82 341 € : 30 % (de 27 479 € à 78 570 € en 2023)
- De 82 342 € à 177 106 € : 41 % (de 78 571 € à 168 994 € en 2023)
- Plus de 177 106 € : 45 % (plus de 168 994 € en 2023)

➤ **Le Smic augmente**

Le salaire minimum de croissance (smic) est revalorisé de façon automatique de 1,13 % du fait de la hausse des prix. Il passe de 1 383,08 € nets à 1 398,69 €, soit une augmentation de 15,61 € nets par mois. Le salaire de base des agents publics est, quant à lui, revalorisé de cinq points d'indice, soit une augmentation d'environ 25 € bruts.

...

➤ **Pôle emploi devient France Travail**

Pôle emploi change de nom pour devenir France Travail avec un nouveau logo à la clef. Prévues par la loi plein-emploi, France Travail est censée permettre une meilleure coordination des acteurs du service de l'emploi.

➤ **Les prix du paquet de cigarette grimpent**

Le prix du paquet de cigarette va connaître une nouvelle hausse de 50 centimes à 1 € selon les marques à partir du 1er janvier 2024, dans le cadre du plan de lutte contre le tabagisme.

Le paquet va grimper à plus de 12 €. Une autre hausse programmée est attendue les prochaines années dans l'optique de passer le prix minimum à 13 € en 2027.

➤ **Nutri-score**

L'algorithme évolue à nouveau en ce 1er janvier 2024 et durcit ses règles pour correspondre davantage aux recommandations de santé publique. Cinq catégories de produits sont concernées par ces changements (huiles, poissons, céréales, viandes, produits transformés).

➤ **La fin du bouclier tarifaire**

L'un des impôts payés par les fournisseurs de gaz naturel, l'Accise, va presque doubler au 1er janvier 2024, passant de 8,45 €/MWh à 16,37 €, signe de la fin du bouclier tarifaire annoncée par le gouvernement.

Pour les abonnés qui ont opté pour une offre tarifaire à prix fixe, la facture pourrait monter d'autant.

➤ **Timbres : ça augmente**

La Poste a annoncé la hausse généralisée des prix des timbres au 1er janvier 2024, en moyenne de 8,3 %. Le timbre vert connaît l'augmentation la plus importante en passant de 1,16 à 1,29 € soit une hausse de 11,2 %.

Les lettres recommandées seront également plus chères : elles coûteront à 5,36 € (+ 53 centimes). Les lettres internationales jusqu'à 20 grammes vont passer à 1,96 € (+ 16 centimes).

La Poste annonce que les prix Colissimo, peu importe la destination, vont connaître une hausse moyenne de 5,6 %.

➤ **Les biodéchets : compostage obligatoire**

Les collectivités territoriales doivent mettre à disposition une solution de tri à la source de leurs déchets organiques (déchets verts, déchets alimentaires). Elles peuvent les collecter en porte-à-porte, installer des points d'apport volontaires ou miser sur un autre dispositif de proximité.

➤ **Le travail de nuit**

Mieux valoriser le travail de nuit pour les personnels non médicaux et professionnels de santé dont l'un des enjeux est de "recruter des médecins dans nos hôpitaux, qui sont des métiers difficiles".

Ce qui change en 2024 :

- La pérennisation à compter de janvier 2024 de la majoration de 25 % de la rémunération pour le travail de nuit pour les aides-soignants et les infirmiers. "Pour une infirmière en fin de carrière, cela correspond à une augmentation de 300 €".
- La majoration à hauteur de 20 % des indemnités horaires pour la journée du dimanche ou des jours fériés sera également pérennisée
- Pour les médecins du public et du privé, la Première ministre annonce que la revalorisation des gardes à hauteur de 50 % sera pérennisée.

➤ **PEL : le taux augmente**

Le taux de rémunération des nouveaux plans d'épargne logement (PEL) signés à partir du 1er janvier passe à 2,25 %, contre 2 % jusque-là.

...

➤ **Voiture électrique : une aide pour la location**

Le gouvernement finance une offre de location de voiture électrique pour moins de 100 € par mois (hors assurance). Cette offre est accessible aux foyers dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 15 400 € par an (par part).

Elle est réservée dans un premier temps aux gros rouleurs, qui habitent à plus de 15 km de leur travail ou parcourent plus de 8 000 km par an.

➤ **Le permis de conduire dès 17 ans**

Les jeunes âgés de 17 ans pourront conduire dès l'obtention de leur code et de leur permis B. Par ailleurs, les excès de vitesse, inférieurs à 5 km/h, jusqu'ici sanctionnés du retrait d'un point sur le permis et d'une amende forfaitaire allant de 68 à 135 €, seront désormais uniquement sanctionnés par contravention.

➤ **Des aides pour acheter les vélos d'occasion**

Les aides à l'achat pour les vélos s'ouvrent aux vélos d'occasion selon les mêmes modalités que pour les vélos neufs, pour les plus petits revenus ou pour les professionnels : dans la limite de 40 % du coût du vélo, avec un plafonnement entre 150 € et 3 000 € selon les types de vélo.

➤ **Pneus usagers**

Les particuliers peuvent désormais déposer gratuitement jusqu'à 8 pneus usagés par an chez un distributeur, sans obligation d'achat.

➤ **Vente de munitions chez les buralistes**

Les buralistes pourront vendre des munitions de catégorie C (pour la chasse principalement) et D. Ils devront au préalable suivre une formation de deux jours et passer une convention avec un armurier référent pour obtenir un agrément du préfet. Le dispositif sera mis en place progressivement et concernera surtout les zones rurales.

...

➤ **Extension du bonus réparation**

Le “bonus réparation” est étendu à 73 appareils ménagers (au lieu de 49) et doublé pour cinq appareils du quotidien : 50 € pour le lave-linge, lave-vaisselle et sèche-linge, 40 € pour l’aspirateur, 60 € pour le téléviseur. Faire réparer l’écran de son portable donne droit à une ristourne de 25 €.

➤ **Des parkings ombragés**

Les nouveaux parcs de stationnement extérieurs d’entreprise de plus de 500 m² doivent être ombragés par des arbres ou par des panneaux solaires. Les parkings existants de plus de 1 500 m² sont aussi concernés.

➤ **Des cantines durables**

Obligation pour toute la restauration collective de servir au moins 50 % de produits “durables” ou sous signe officiel de qualité et d’origine, dont au moins 20 % de produits en agriculture biologique.

➤ **Les péages augmentent**

Le 1er février est la date traditionnelle d’augmentation des péages d’autoroutes. En 2024, une nouvelle fois, les automobilistes ne vont pas y échapper. Les péages coûteront plus cher. “Une hausse qui sera inférieure à 3 %”, avait annoncé Clément Beaune, le ministre des Transports.

➤ **Les tarifs des mutuelles**

Après une hausse de 3,4 % en 2022 puis de 4,7 % en 2023, les tarifs des mutuelles vont exploser avec une nouvelle augmentation de 8,1 % en 2024.

Comme le détaille la Mutualité Française, les tarifs vont plus précisément augmenter de 7,3 % pour les contrats individuels, de 9,9 % pour les contrats collectifs obligatoires et de 7,7 % pour les contrats collectifs facultatifs.

...

➤ **La carte grise dans certaines régions**

Oui, le prix de la carte grise varie grandement d'une région à une autre. Il va connaître une hausse dans quatre d'entre elle en 2024 en raison du coût du cheval fiscal : Hauts-de-France (+ 4,93 %), le Centre-Val de Loire (+ 10,44%), en Île-de-France (+ 19,07 %) et en Normandie (+ 31,43 %).

Le Centre-Val de Loire et la Bretagne sont les régions où la carte grise est la plus chère avec 55 €, suivies de l'Île-de-France avec 54,95 €. Les régions les moins chères sont les Hauts-de-France avec 36,2 € et l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 43 €.

➤ **Les stages mieux payés**

La gratification des stages va passer de 4,05 euros par heure de présence effective à 4,35 euros, soit environ 10 euros de plus par semaine. Il s'agit d'un montant minimum, qui peut donc être dépassé. Pour rappel, lorsque la durée d'un stage en entreprise dépasse deux mois, consécutifs ou non, sur l'année scolaire ou universitaire, l'employeur doit obligatoirement verser une gratification à son stagiaire.

➤ **Arrêt maladie pour fausse couche**

Les femmes victimes d'une interruption spontanée de grossesse bénéficieront d'un arrêt maladie sans jour de carence.

➤ **MaPrimeAdapt'**

L'aide MaPrimeAdapt' finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap.

Les travaux d'adaptation financés par MaPrimeAdapt' concernent, par exemple, le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied, l'installation d'un monte-escalier électrique, la pose de mains courantes, l'élargissement des portes, l'adaptation des revêtements ou encore l'accès direct au logement.

Les travaux s'adaptent en fonction des besoins spécifiques qui seront préconisés dans le diagnostic logement autonomie.

➤ **Prime pour la mise en location**

Une prime de 5 000 euros par logement est instaurée pour les propriétaires qui mettent en location leur bien vacant ou leur résidence secondaire dans des territoires ruraux.

➤ **Justice**

Des pôles spécialisés contre les violences intrafamiliales

Des pôles spécialisés contre les violences intrafamiliales sont créés dans tous les tribunaux et cours d'appel pour garantir une action coordonnée et rapide de tous les acteurs judiciaires et de leurs partenaires.

➤ **Les règles du Nutri-Score durcies**

Les scientifiques ont mis à jour l'algorithme du Nutri-Score. Les produits qui contiennent trop de nutriments défavorables (sucre, graisses saturées, sel) vont voir leur note baisser. Le changement le plus important sera visible au rayon céréales du petit-déjeuner, avec la plupart des marques qui ne pourront pas afficher un score A et seront classées à partir de la note C. C'est notamment le cas des Chocapic, qui étaient jusqu'à présent classés A.

La viande rouge, les plats prêts à manger et les sodas verront leur note chuter. Cette nouvelle version du Nutri-Score va valoriser en priorité les aliments complets, riches en fibres, par rapport aux produits raffinés que sont le pain blanc, les pâtes et le riz.

Cordialement,